# 

* Date : 06-01-2004
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2004760137
* Auteur :

Suite à la requête déposée le 10 décembre 2003, par ordonnance du juge de paix du premier canton de Namur rendue le 26 décembre 2003, M. Vanneste, François, né le 1
er mai 1926 à Roubaix, résidant au C.H.R. de Namur, avenue Albert I
er 185, à 5000 Namur, a été déclaré incapable de gérer ses biens et a été pourvu d'un administrateur provisoire en la personne de Mme Isabelle Bilquin, avocat à Namur rue Juppin 6-8.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) Hernalsteen, Michel.